Envoyé en préfecture le 29/03/2026
Reçu en préfecture le 29/03/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260329-DB2026032902-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-03-29-02

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf Mars à onze heures, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 25 mars 2026, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de la Madame le Maire, Michelle CARMES.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-LE CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVEZ, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY-TONNELLIER.

ETAIENT PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVEZ, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY-TONNELLIER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Clémence DIRMEIKIS donne procuration à Isabelle ANTOINE
Marion MEREL donne procuration à Corentin LE GALL
Gilbert MALLEDANT donne procuration à Laetitia MORIN

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Robert ROLANDO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

***

Envoyé en préfecture le 29/03/2026
Reçu en préfecture le 29/03/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260329-DB2026032902-DE

2) Election des Adjoints au Maire :

Rapporteur : Madame Le Maire

Le Conseil Municipal,

Sur Proposition de Madame le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Les Adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, dans les mêmes formes que l'élection du Maire. Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Madame le Maire demande à l'assemblée quelles sont les listes candidates.

M. Robert ROLANDO informe qu'il est porteur d'une liste candidate d'Adjoints au maire.

Il est procédé au vote à bulletin secret dans le respect des formalités mentionnées dans le procès-verbal annexé.

Il est procédé au vote à bulletin secret dans le respect des formalités mentionnées dans le procès-verbal annexé.

La liste d'Adjoints au maire portée par M. Robert ROLANDO est élue avec 26 voix, contre 7 bulletins blancs.

Le Conseil Municipal :

- **Procède** à l'élection des Adjoints au Maire dans les formes déterminées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7-2.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.